

**Formulaire de candidature pour les plaines de vacances
de la Ville de La Louvière**

L'âge minimum requis est de 17 ans

1. Vos coordonnées personnelles (EN MAJUSCULES)

- NOM et PRENOM du candidat :-----
- Lieu et date de naissance : -----
- Numéro de Registre National : -----
- État civil : ----- Nationalité : -----
- Rue et numéro : -----
- Code postal et localité : -----
- N° de GSM : ----- E-mail : -----
- N° de compte bancaire IBAN : BE-----

2. Votre statut

- Êtes-vous étudiant ? OUI – NON
- Si oui, année et nature des études : -----
- Êtes-vous demandeur d'emploi en stage d'insertion (sans allocation) ? OUI – NON
- Si oui, à quelle date se terminera votre stage d'insertion ? : -----
- Êtes-vous demandeur d'emploi complet indemnisé ? OUI – NON
- Si oui, depuis quelle date ? : -----
- Êtes-vous enseignant ? OUI – NON
- Si oui, êtes vous nommé à titre définitif OUI – NON
- Avez-vous une autre statut ? OUI – NON
- Si oui, lequel ? -----
- Intitulé du diplôme ou du certificat de fin d'études : -----

3. Formation – Brevet – Assimilation

- Possédez-vous un brevet d'animateur ou coordinateur de centres de vacances reconnu par l'ONE ? OUI – NON
- Si oui, lequel ? -----

- Possédez-vous une assimilation au brevet d'animateur ou coordinateur de centre de vacances ?

OUI – NON

Si oui, quel est le numéro d'assimilation ? -----

- Pouvez-vous attester d'une formation spécialisée dans l'animation des enfants porteurs d'un handicap ?

OUI – NON

4. Expériences

Si oui, veuillez joindre le document justificatif- Avez-vous déjà effectué précédemment des prestations au sein d'un centre de vacances (plaines, séjour ou camp de vacances), d'un mouvement de jeunesse ou d'un club sportif ?

OUI – NON

Si oui, veuillez compléter le tableau ci-dessous avec précision :

Fonction	Année civile	Dates des prestations	Nombre de jours	Employeur

Nous vous invitons à conserver les justificatifs de vos prestations, les documents pourraient vous être réclamés le cas échéant.

- Avez-vous déjà participé à un centre, séjour et/ou camp de vacances avec des personnes handicapées ?

OUI – NON

Si oui, veuillez décrire le type de handicap ?-----

5. Fonction et période

- Veuillez cocher la(les) fonctions, pour la(es)quelle(s) vous désirez postuler :

Coordinateur(trice) breveté(e) ou assimilé(e)

Avec brevet de secouriste

OUI - NON

Assistant(e)

Avec brevet de secouriste

OUI - NON

Animateur(trice) breveté(e) ou assimilé(e)

Avec brevet de secouriste

OUI - NON

Animateur(trice) non breveté(e)

Avec brevet de secouriste

OUI - NON

- Veuillez cocher la(les) période(s) pour la(es)quelle(s) vous postulez :

vacances de printemps

Période 1 (1ère quinzaine de juillet)

Période 2 (2ième quinzaine de juillet)

Période 3 (1ière quinzaine d'août)

6. Divers et signature de la candidature

Ce document dûment complété et signé doit être obligatoirement accompagné des documents suivants (selon les différents cas) :

- un extrait de casier judiciaire (modèle II – daté de 3 mois maximum)
- une attestation scolaire (pour le statut étudiant)
- une copie du brevet d'animation (pour les candidats brevetés)
- une copie du diplôme ou de l'attestation provisoire (uniquement pour les candidats porteurs d'un diplôme à orientation pédagogique ou sociale)
- une copie du permis B (uniquement pour les assistants et les coordinateurs)
- une attestation d'inscription comme demandeur d'emploi (pour le statut demandeur d'emploi)
- l'attestation student@work (pour le statut étudiant)

Les dossiers incomplets ou hors délai ne seront pas pris en considération

J'affirme sur l'honneur que la présente déclaration est sincère et exacte. Toute déclaration inexacte ou incomplète pourraient être sanctionnées.

Je m'engage à communiquer tout changement dans les plus brefs délais.

Date et signature du candidat,

-----/-----/-----

Veillez renvoyer le tout à la Ville de La Louvière –

Service Gestion des Ressources Humaines

Place communale, 1 à 7100 La Louvière

Tél. : 064/ 27 78 11 – emploi@lalouviere.be

date limite pour la réception des candidatures :

Vacances de printemps : 15 mars

Vacances d'été : 30 avril